

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
SAINT GAUDENS

COMMUNE
BARBAZAN

L'an ~~doux mille deux~~ et le onze juillet
à deux heures du soir le conseil municipal de la commune de

BARBAZAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière,
sous la présidence de Monsieur Henri GALY, Maire.

Etaient présents : MM. mes BOLEA Marjose, STRADERE Michèle, M. S
BRUNA Roger, BOURELY Marcel, DELORT Pierry, SIBRA
Gérard, MAURETTE Bernard

Etaient excusés et représentés :

Mme LOMBARD Françoise

Etaient absents : Mme NOE Liliane

Mme STRADERE Michèle a été élu secrétaire de séance

SOUS-PREFECTURE

17 JUL. 2013

SAINT-GAUDENS

Réf: 10 BS 0042

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'étude des travaux de pose de 5 lampes et 5 prises, Impasse du Bourguet, entrée village côté Lac, Avenue du Château, Avenue des Thermes, Avenue du Lac comprenant :

- détail 1 :

* *Impasse du Bourguet, en façade de la maison cadastrée A1197, au fond de l'impasse face à la maison de Mme Caudal : pose en façade d'une lanterne E1, type "Joyau 6550" version suspendue sur console murale type "St André 100" avec lampe 100 Watt SHP, ensemble couleur RAL 8012 brun rouge, et pose en façade d'une prise PCI 2A-30mA, alimentation avec câble d'éclairage à dérouler en tranchée de 30 mètres à réaliser depuis le support (X).*

- détail 2 :

* *Avenue du Château, entre les points d'éclairage n°122 et 164, pose sur support existant d'une lanterne E2, type "Joyau 6550" version suspendue sur console murale type "St André 100" avec lampe 100 Watt SHP, ensemble couleur RAL 8012 brun rouge, et pose sur le support d'une prise PC2 2A-30mA.*

* *chemin Camp de Plan : appareil existant n°129 sur support à réorienter.*

- détail 3 :

* *Entrée du village côté Lac, devant la maison de Mme Dumon : E3, pose d'un mât cylindro-conique acier galva, hauteur 6 mètres, avec lanterne type "Paleo 441", coque alu, montée en top, avec lampe 100 Watt SHP, et pose sur le mât d'une prise PC3 2A-30mA*

* *Avenue du Lac, face à la maison de Mme Veyries, entre la lampe n°10 et le transfo : E4, pose sur support existant d'un appareil d'éclairage public type « Paleo 441 », coque alu, avec lampe 100 Watt SHP, et pose sur le support d'une prise PC4 2A-30mA*

- détail 4 :

* *Avenue des Thermes, entre les points d'éclairage n°56 et 57 : E5, pose sur support existant d'un appareil d'éclairage public type « Paleo 441 », coque alu, avec lampe 100 Watt SHP, et pose sur le support d'une prise PC5 2A-30mA.*

Le coût total de ce projet est estimé à 12 335€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 5 082€.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 5 082€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif/supplémentaire de 2013.

Pour copie conforme,
A BARBAZAN, le 12 juillet 2013
Le Maire,



(*) à compléter -

